

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis ou tout autre pays. Il n'est pas destiné à être diffusé dans des pays autres que la France.

COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ÉTABLIE PAR

IDSUD SA

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR ECHANGE PORTANT SUR SES PROPRES ACTIONS CONTRE DES ACTIONS FRANÇAISE DES JEUX DETENUES EN PORTEFEUILLE

PRESENTEE PAR



Établissement présentateur, garant et conseil financier

Parité de l'Offre : 4 actions Française des Jeux pour 1 action IDSUD

Durée de l'Offre : 20 jours calendaires minimum



Le présent communiqué établi par IDSUD SA est publié en application de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF").

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 22 juin 2021, apposé le visa n° 21-248 sur la note d'information relative à l'offre publique de rachat initiée par la société IDSUD SA sur 536.503 de ses propres actions (l'"Offre").

Il est précisé que la réalisation de l'Offre demeure sous condition de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée le 30 juin 2021 de la résolution relative à l'autorisation de procéder à une réduction de capital d'un montant brut maximum de 6.012.506 euros¹ par voie de rachat par IDSUD SA d'au maximum 540.000 de ses propres actions en vue de leur annulation.

¹ La valeur nominale des actions d'IDSUD n'étant pas fixée dans les statuts de la société.

La note d'information, visée par l'AMF, est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et le site Internet dédié (<https://www.opra-idsud.com/>) et peut être obtenue sans frais auprès d'IDSUD SA (3, Place Général de Gaulle, 13001 Marseille) et Banque Hottinguer (63, rue de la Victoire, 75009 Paris).

L'Offre sera ouverte, conformément aux dispositions de l'article 231-32 du règlement général de l'AMF et des articles R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement d'une part, à la publication le 30 juin 2021 par IDSUD SA d'un communiqué indiquant que la résolution relative à la réduction de capital par voie de rachat d'actions a été valablement adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'IDSUD SA du 30 juin 2021 et, d'autre part, à la publication par IDSUD SA des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Le calendrier et l'ouverture de l'Offre feront l'objet d'un avis de l'AMF.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'IDSUD SA seront mises à disposition du public, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, selon les mêmes modalités.

Contact :

IDSUD :

Murielle FABRE 04 91 13 09 19 - email : mfabre@idsud.com

ACTUS FINANCE : Guillaume Le Floch 01 53 67 36 70 - email : glefloch@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre publique. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre, de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.